

JURIPOP



JURI
RDV

GATINEAU
23 FÉVRIER 2026

PROGRAMMATION LONGUE

LE JURI RDV PREND LA ROUTE POUR GATINEAU !



Le JURI RDV est l'occasion de réunir les allié·e·s œuvrant à l'amélioration du système de justice pour les personnes victimes et survivantes de violences.

En partageant connaissances, réussites et écueils avec leurs pairs, les participant·e·s pourront en apprendre plus sur les changements législatifs et leurs impacts sur les personnes victimes de violences conjugales et post-séparation et les victimes de violences à caractères sexuels.

23 FÉVRIER 2026

À l'espace accueil Robert Renaud, Pavillon Alexandre-Taché, Université du Québec en Outaouais

Cette édition est offerte en partenariat avec le Département de droit de l'Université du Québec en Outaouais



Cet événement est rendu possible grâce au soutien financier du Barreau du Québec.

JURIPOP
▲

HORAIRE DE LA JOURNÉE

8h30	Accueil et inscription des participant·e·s
9h00	MOTS D'OUVERTURE
9h15	CONFÉRENCE 1 : Les possibilités, les enjeux et les implications de la <i>Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence.</i> Par Me Roxane Charpentier, gestionnaire des services juridiques chez Juripop et Me Alexandra Fadel, avocate sénior en droit civil chez Juripop - Violences à caractère sexuel
10h30	PAUSE
10h45	CONFÉRENCE 2 : Les dynamiques de violences conjugales et post-séparation dans l'angle mort du Tribunal unifié de la famille (TUF). Par Me Valérie P. Costanzo, avocate et professeure à l'Université du Québec à Montréal et Constance Laurin, criminologue
12h00	DÎNER
13h15	CONFÉRENCE 3 : Exposition à la violence conjugale en vertu de la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> : 3 ans plus tard, bilan et perspectives juridiques et cliniques. Par Me Gabriel Destrempe-Rochette, avocat, Contentieux – LSJPA et Protection de la jeunesse, Me Ève Sasseville, avocate, Contentieux – Protection de la jeunesse, et Bianca Larochelle, directrice adjointe de la protection de la jeunesse provinciale
14h30	PAUSE
14h45	CONFÉRENCE 4 : Comment composer avec les conséquences des violences conjugales et post séparation vécues par les personnes victimes dans le processus judiciaire. Par Me Frédérique Aubin, avocate sénior en droit de la famille chez Juripop et Geneviève Legault, spécialiste clinique chez Juripop
16h00	ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE

Bienvenue au JURI RDV 2026 !



C'est avec un immense plaisir que nous vous convions à la quatrième édition des Juri RDV. Cet événement phare de Juripop revêt une importance particulière cette année, puisqu'il se tiendra pour la première fois à Gatineau. Notre équipe a déployé des efforts considérables afin de vous offrir une programmation à la hauteur de cette rencontre qui nous tient profondément à cœur.

Au cours des dernières années, Juripop a développé une expertise reconnue en matière de violences conjugales et de violences à caractère sexuel, contribuant activement à la formation et à la sensibilisation des personnes travaillant auprès des victimes et des personnes survivantes. Parallèlement, le cadre législatif continue d'évoluer. Il nous apparaissait donc essentiel de mettre en lumière ces changements et d'en analyser les impacts concrets.

Le thème du Juri RDV 2026 portera ainsi sur les changements législatifs et leurs répercussions sur les personnes victimes de violences conjugales, de violences post-séparation et de violences à caractère sexuel. Cette édition se veut un espace de réflexion, de partage et de consolidation des pratiques, afin de mieux accompagner les personnes concernées dans leurs parcours au sein du système de justice.

Le Juri RDV est avant tout une occasion de se former autrement et de repenser nos façons de pratiquer le droit. Fidèle à sa mission, Juripop vous invite à poursuivre, avec nous, cette démarche collective vers une pratique juridique plus humaine, sensible et adaptée aux réalités des personnes victimes de VCVS.

ACTIVITÉS DE FORMATION



CONFÉRENCE 1

9h15 à 10h30

Les possibilités, les enjeux et les implications de la
*Loi visant à contrer le partage sans consentement
d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien
en matière civile des personnes victimes de violence.*

Cette formation offre une analyse approfondie de la Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence et porte une attention particulière à l'impact de cette loi sur les personnes victimes et survivantes de violences conjugales, post séparation et/ou à caractère sexuel dans leur parcours judiciaire et psychosocial.

Nous examinerons les fondements législatifs à l'origine des modifications apportées, les nouveaux mécanismes mis en place ainsi que leurs avantages en matière d'accès à la justice. La formation permettra également de réfléchir aux défis liés à son application et au rôle des juristes, intervenant·e·s et des organismes communautaires.





Me Roxane Charpentier, elle Gestionnaire des services juridiques à Juripop

Me Charpentier s'est jointe à l'équipe de Juripop en octobre 2019, ce qui lui a permis de donner un sens à sa profession en s'investissant dans la représentation de personnes victimes de violences conjugales et post-séparation en droit de la famille.

Depuis, elle a développé une approche qui tient compte des besoins spécifiques des personnes victimes en travaillant, avec elles, à obtenir gain de cause. Ce champ d'expertise est devenu une réelle vocation pour Me Charpentier qui use de persévérance et de créativité pour faire sortir la violence conjugale de l'angle mort du droit de la famille. Cette ténacité lui a d'ailleurs permis d'obtenir la toute première ordonnance de protection civile dans un contexte de violences conjugales et de belles victoires à la Cour d'appel. Maintenant gestionnaire, elle se concentre sur le développement professionnel des avocats de demain et l'essor de Juripop.



Me Alexandra Fadel, elle Avocate séniore en Droit civil à Juripop - Violences à caractères sexuels

Alexandra Fadel accompagne et représente les personnes victimes et survivantes de violences à caractère sexuel dans leurs recours devant les tribunaux civils et administratifs.

Elle a pratiqué en litige civil pour une clientèle diversifiée pendant ses sept premières années de pratiques. Elle œuvre maintenant à offrir aux personnes victimes et survivantes des services juridiques avec une approche sensible et sécuritaire en misant sur leur reprise de pouvoir à travers le processus judiciaire.

CONFÉRENCE 2

10h45 à 12h00



Les dynamiques de violences conjugales et post-séparation dans l'angle mort du Tribunal unifié de la famille (TUF).

Cette présentation propose de démystifier une structure judiciaire nouvelle, celle du Tribunal unifié de la famille, afin d'en saisir les angles morts et d'alimenter des réflexions critiques qui influenceront vos postures professionnelles. Nous aborderons la complexité des parcours et les nouveaux leviers de contrôle potentiels.

Alors que la médiation obligatoire soulève des enjeux et pourrait entraîner une renonciation à ses droits, les mécanismes d'exemption et les défis du dépistage s'ajoutent au dilemme. Dans un système en pleine transformation, il devient essentiel de prendre un temps d'arrêt pour comprendre, anticiper et innover, afin de réduire les zones de vulnérabilité et de mieux soutenir les personnes concernées.



Me Valérie P. Costanzo, elle

Avocate et professeure à l'Université du Québec à Montréal

Valérie P. Costanzo est professeure au sein du Département des sciences juridiques de l'UQAM. Membre du Barreau du Québec depuis 2016, ses champs d'intérêt sont le droit des personnes, des familles, des enfants et de la protection de la jeunesse.

Ses travaux se concentrent notamment sur des questions d'accès à la justice en droit familial et en droit de la protection de la jeunesse, toujours en adoptant une approche féministe intersectionnelle. Détentrice d'une maîtrise en droit où le tribunal unifié de la famille est au cœur de son mémoire, Me Costanzo poursuit ses études avec une thèse de doctorat qui s'intéresse à la participation des enfants aux procédures qui les concernent. Elle s'appuie sur une ethnographie judiciaire et propose une analyse sensible aux inégalités sociales.



Constance Laurin, elle

Criminologue

Criminologue diplômée en droit, en santé sexuelle et en psychologie du développement humain, Constance Laurin est animée par la promotion des droits des personnes victimes et en situation de vulnérabilité, notamment le droit à la sécurité physique et psychologique.

Elle valorise une approche sensible, inclusive et multidisciplinaire, centrée sur l'agentivité des personnes accompagnées. Elle a travaillé comme intervenante sociale en maison d'hébergement, puis comme spécialiste clinique et gestionnaire des services cliniques chez Juripop. Elle est également coauteure d'un article de doctrine sur le meilleur intérêt de l'enfant en contexte de violences conjugales et post-séparation.

Formatrice engagée, elle a co-conçu et animé plusieurs formations sur les violences conjugales, les violences à caractère sexuel et les pratiques professionnelles sensibles. Elle s'intéresse particulièrement à la voix des enfants et à l'accompagnement sociojudiciaire en tant que pratique spécialisée.



CONFÉRENCE 3

13h15 à 14h30

Exposition à la violence conjugale en vertu de la

Loi sur la protection de la jeunesse

3 ans plus tard, bilan et perspectives juridiques et cliniques

Cette conférence propose un retour critique sur les modifications législatives ayant mené à la reconnaissance formelle de l'exposition à la violence conjugale au sein de la Loi sur la protection de la jeunesse, et ce, trois ans après leur entrée en vigueur. À partir d'une mise en contexte, elle examine le changement de paradigme qu'ont entraîné ces modifications dans l'intervention sociale et judiciaire, ainsi que leurs effets concrets sur la judiciarisation des dossiers.

L'analyse portera notamment sur le recours aux mesures provisoires, les enjeux liés à la présentation et à l'administration de la preuve, ainsi que sur l'évolution d'une jurisprudence en constante transformation, en abordant les risques de re-victimisation judiciaire. La conférence proposera un bilan des défis liés à l'intervention sociale, notamment ceux liés à la confusion entre le conflit sévère de séparation et la violence conjugale post-séparation, de même que les enjeux associés à l'application des mesures de protection.

Enfin, la présentation ouvrira sur des perspectives d'amélioration, en proposant une réflexion sur la formation des acteurs cliniques et judiciaires, les ajustements possibles des pratiques et des organisations, ainsi que sur des pistes de modifications législatives visant à renforcer la protection des personnes concernées.

Me Gabriel Destrempe-Rochette, il

Avocat, Contentieux - LSJPA et Protection de la jeunesse

Me Gabriel Destrempe Rochette est avocat pour le contentieux du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Santé Québec) depuis plusieurs années. Il s'intéresse notamment à la question d'exposition de la violence conjugale dans un contexte de protection de la jeunesse depuis les modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse de 2022 et à ce titre, il a donné plusieurs formations sur le sujet, à des intervenants cliniques et juridiques et notamment au Congrès québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents.



Bianca Laroche, elle

Directrice adjointe de la protection de la jeunesse – directrice adjointe provinciale



Criminologue, elle occupe actuellement le poste de directrice adjointe de la protection de la jeunesse et de directrice adjointe provinciale au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Forte de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la protection de la jeunesse, elle s'est dédiée à l'amélioration des pratiques cliniques et légales. Au fil des années, elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de guides cliniques, la formation des intervenants, la réalisation de projets de recherche et le développement de trajectoires d'intervention en partenariat avec les milieux communautaires.

Me Ève Sasseville, elle

Avocate, Contentieux - LSJPA et Protection de la jeunesse

Ève Sasseville est avocate au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal où elle représente notamment la Directrice de la protection de la jeunesse devant les tribunaux. Elle poursuit également des études de deuxième cycle au DESS en études féministes, des genres et des sexualités à l'Université de Montréal. Elle s'intéresse particulièrement aux questions des violences conjugales dans le contexte de protection de la jeunesse.



CONFÉRENCE 4

14h45 à 16h00



Comment composer avec les conséquences des violences conjugales et post séparation vécues par les personnes victimes dans le processus judiciaire.

Cette conférence, vise à sensibiliser et mieux outiller les avocat.e.s aux conséquences des violences conjugales et post-séparation (VCPS) sur les personnes victimes dans le cadre du processus judiciaire. Elle propose une réflexion critique sur la notion de «victime parfaite» et sur les écarts entre les attentes institutionnelles et les réalités vécues par les personnes victimes.

Nous aborderons les impacts des VCPS sur la participation au processus judiciaire ainsi que les enjeux rencontrés dans la représentation juridique. En réponse à ces enjeux, nous présenterons l'approche sensible développée par Juripop. Nous discuterons de son application dans des exemples concrets tirés de notre pratique afin d'illustrer des pistes d'intervention favorisant un accompagnement mieux adapté et un meilleur accès à la justice pour les personnes victimes.

Me Frédérique Aubin, elle Avocate sénior en droit de la famille chez Juripop



Me Frédérique Aubin a effectué son stage en 2022 chez Juripop, organisation qui a le privilège de désormais la compter parmi ses avocates sénières. Elle a amorcé sa pratique au sein de l'équipe des services juridiques à coûts abordables en droit de la famille, où elle a rapidement développé une approche rigoureuse et profondément humaine.

Portée par son empathie, son savoir-être et sa compréhension fine des enjeux juridiques et sociaux, Me Aubin s'est naturellement orientée vers la pratique du droit de la famille en contexte de violence conjugale et post-séparation. Elle se distingue par sa capacité à représenter les personnes victimes avec sensibilité, détermination et à la hauteur de leur résilience.

Geneviève Legault, elle Spécialiste clinique chez Juripop



Geneviève cumule plusieurs années d'expérience en intervention sociale, dont une forte expertise développée en maison d'hébergement auprès de femmes et d'enfants victimes de violence conjugale post-séparation. Elle a contribué à la mise sur pied des services externes, en ancrant son travail dans une approche féministe, inclusive et centrée sur l'égalité et la reprise de pouvoir.

Titulaire d'un DEC en intervention en délinquance et d'un certificat universitaire en santé mentale, elle possède une expérience diversifiée en santé mentale, en itinérance et en dépendance. Aujourd'hui spécialiste clinique en droit du logement chez Juripop, elle demeure attentive aux dynamiques de pouvoir et offre des interventions sensibles, ancrées dans la réalité des personnes et respectueuses de leurs vécus.

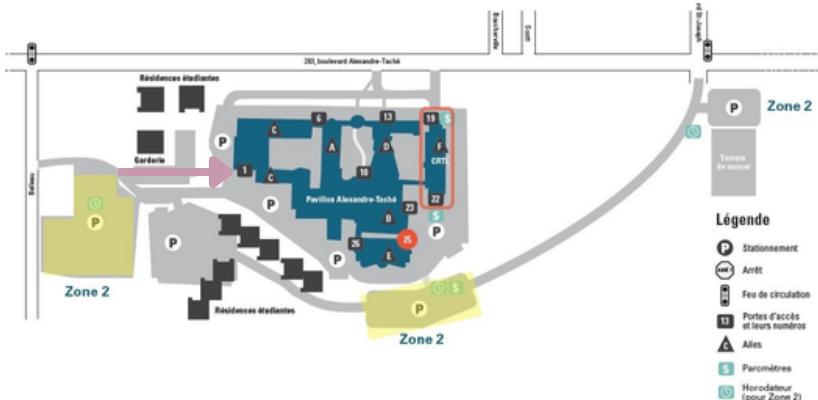
INFORMATIONS ESSENTIELLES

Stationnement

Il est recommandé d'entrer par la rue Belleau.

Veuillez prendre note que :

- les aires de stationnement Zone 2 (en jaune sur la carte) sont payantes ;
- la porte d'entrée à utiliser est la 1 (identifiée à l'aide de la flèche).



- La journée de formation commence à 9h. Nous vous encourageons fortement à arriver entre 8h30 et 8h45.
- Le dîner ainsi que le café/thé seront fournis par Juripop à tous·tes les participant·e·s.
- Une activité de réseautage, en formule cocktail, aura lieu à la fin de la journée de formation. Cette dernière est inclue avec l'achat de votre billet ainsi que deux consommations.
- Si vous avez des questions, écrivez-nous à l'adresse courriel suivante : formation@juripop.org

Au plaisir de vous retrouver à
Gatineau !

JURI
RDV

JURIPOP
▲